

Rapport de gestion de la Direction de la police et des affaires militaires (POM)

Autor(en): **Andres, Dora / Schaer-Born, Dori**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): **- (1999)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418368>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

6. Rapport de gestion de la Direction de la police et des affaires militaires (POM)

Directrice: la conseillère d'Etat Dora Andres
Suppléante: la conseillère d'Etat Dori Schaer-Born

6.1. Les priorités de l'exercice

Catastrophes

Les événements extraordinaires survenus en 1999, tels que les avalanches, les crues, l'accident de canyoning et enfin l'ouragan Lothar ont nécessité un immense effort de soutien et de coordination. L'application du principe de subsidiarité défini dans la loi sur les situations extraordinaires a fait ses preuves. Les services de la POM principalement concernés par ces événements, soit la Police cantonale et l'Office de la sécurité civile, ont su assurer la protection de la population par des mesures rapides et ciblées, en collaborant efficacement avec les organes locaux (préfectures, organes communaux). Au vu des coûts élevés des interventions et des travaux de rétablissement, la fondation «assurance des frais d'intervention des communes» a réparti le montant maximal par année, soit quatre millions de francs. Le découvert, qui est actuellement de trois millions, est comblé provisoirement par un prêt de l'Assurance immobilière à la fondation.

Police/Ordre public

L'année 1999 a posé à la Police cantonale des exigences d'un niveau rarement atteint. L'effectif de la police est réduit à un minimum et, lors des événements extraordinaires, cette sous-dotation a encore été aggravée du fait que certains membres du corps de police font également partie d'organisations de sauvetage civiles, étant donné leurs compétences techniques. L'occupation de l'ambassade de Grèce à Muri, dans le cadre d'une opération surprise coordonnée sur le plan mondial par des activistes du PKK à la suite de l'arrestation du leader kurde Öcalan, a conduit à des situations pour le moins critiques. Enfin, l'accident de canyoning survenu près de Saxeten a été un grand choc; 21 jeunes ont perdu la vie, en majorité des touristes australiens. Sous les yeux de l'opinion mondiale, et sous la pression de cette tragédie, toutes les forces d'intervention ont travaillé jusqu'à l'épuisement physique et psychique. L'évaluation de ces interventions à grande échelle a permis de voir comment établir de manière efficace l'interaction entre les organes de conduite cantonaux et ceux de la police dans de telles situations. Des lacunes ont toutefois été décelées, dans certaines phases, pour ce qui est de la collaboration avec les organes de conduite des districts et des communes. Ces analyses ont incité à améliorer la conduite des interventions de la Police cantonale au quotidien et dans les situations extraordinaires ainsi que la coopération avec les partenaires.

Le nombre des délits commis et dénoncés a légèrement diminué (de 5,16% environ) par rapport à l'an passé, mais des signes montrent clairement une disposition encore accrue à faire usage de la violence. Utiliser raisonnablement les synergies dans la répartition des tâches de police, et rechercher les moyens efficaces et économiques d'accomplir ces tâches, voilà des thèmes qui gardent toute leur actualité.

Privation de liberté et mesures d'encadrement

Le but fixé pour fin 2000 est d'élaborer des textes d'application cohérents, mais les retards sont déjà importants, en raison notamment de la corrélation du projet de loi avec les dispositions sur les empreintes génétiques à intégrer au Code de procédure pénale, ainsi que des mesures de réorganisation qui vont toucher l'Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement. Le changement de personnel à la direction du Foyer Lory a été l'occasion de faire un état des lieux et de revoir le concept: la demande est telle

que se profile aujourd'hui la nécessité d'abaisser l'âge minimal en dessous de 15 ans et ainsi d'intégrer dans l'offre la scolarité obligatoire. La professionnalisation du travail pédagogique sera désormais assurée par une subvention fédérale. L'augmentation du nombre de places pour les jeunes filles devrait tout de même permettre d'accroître l'effectif en personnel sans que ceci ne se répercute sur les coûts. Un nouveau plan directeur et le plan d'exploitation qui en découle sont en préparation. Au premier semestre, les conditions légales, conceptuelles et structurelles ont été réunies pour l'exécution d'arrêts domiciliaires sous surveillance électronique, ce qui a permis de mettre en œuvre le projet pilote, de conserve avec les cantons de Bâle-ville et de Bâle-campagne. Les arrêts domiciliaires sont plus qu'une détention surveillée à domicile. L'idée est tout autre: la restriction de liberté surveillée électroniquement a pour but d'influencer les délinquants au sein même de leur environnement social (et non pas uniquement entre les murs d'un établissement pénitentiaire) au moyen de la probation, et de prendre ainsi des mesures éducatives ciblées sur la personne condamnée. La demande actuelle dépasse les attentes; les premières évaluations promettent des résultats très positifs. La durée du projet pilote a été fixée à trois ans.

Depuis l'établissement d'un consensus sur l'urgence du projet d'une nouvelle prison régionale à Thoune, et après les arrêtés du Grand Conseil sur l'aspect financier, le projet de construction a pu être confié à une entreprise générale. Le permis de construire a été délivré le 3 décembre 1999; selon le contrat, le début des travaux a été fixé au 18 février 2000, et l'emménagement au 1^{er} novembre 2001.

Police des étrangers

Dans le domaine de l'asile, l'exercice a été marqué par la situation au Kosovo. A l'afflux incessant des requérants d'asile s'est ajouté celui des personnes déplacées à la suite des frappes de l'OTAN sur la Yougoslavie et réfugiées dans les camps aménagés en Albanie et en Macédoine. Bénéficiant d'un régime facilité dans l'octroi des visas, près de 600 d'entre elles ont été autorisées à rejoindre des parents dans le canton de Berne. La fin de la guerre et l'entrée des troupes de la KFOR au Kosovo ont toutefois permis au Conseil fédéral, le 11 août 1999, de lever l'admission collective provisoire décidée en avril pour tous les ressortissants de cette région. Il a en même temps lancé un vaste programme d'aide au retour. A fin décembre, 2322 personnes en avaient profité dans le canton de Berne et ont regagné volontairement le Kosovo, 430 autres attendaient encore un vol. Pour tous les autres étrangers renvoyés de Suisse et dont le dernier domicile était au Kosovo, le Conseil fédéral a fixé un nouveau délai de départ à fin mai 2000.

Circulation routière

Après la décision du Tribunal administratif, il a été possible de procéder au traitement des 2500 demandes de remboursement pour la période de taxation des véhicules à moteur allant de 1996 à 1998. Dans le cadre du Programme d'assainissement de législation (PAL), la collaboration entre l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) et l'Office des ponts et chaussées (OPC) a été examinée en ce qui concerne l'organisation du trafic. Aucun besoin essentiel de réorganisation ne s'étant fait sentir, on a renoncé à regrouper les tâches techniques relatives à la circulation ainsi qu'à modifier la répartition des produits.

Projets de réorganisation

Regroupement de l'Office de l'administration et des exploitations militaires (OAEM) et de l'Office de la sécurité civile (OSEC) (projet SIAM)

Après un examen critique et une remise en question des structures et des tâches, les bases de décision ont été préparées pour le regroupement des deux offices en un seul «Office de la sécurité civile et militaire (OSCM)». Dès le début, des représentants des deux offices ont participé aux travaux. Une première étape a permis de faire l'état des lieux des structures, des tâches et des ressources. Des comparaisons avec d'autres cantons et une analyse des tâches fondée sur les conditions et charges fixées dans la législation fédérale ont conduit à des options possibles. Sur la base des descriptifs des tâches et des fonctions, l'attribution des postes a pu débuter en novembre. Pour environ 40 pour cent des collaborateurs qui ne trouveront pas d'emploi dans le nouvel office, il reste suffisamment de temps, jusqu'à la fin de l'année 2000, pour trouver des solutions supportables. Les instruments créés par le Conseil-exécutif pour de telles situations seront mis à contribution de manière intensive, en collaboration avec l'Office du personnel. En fin de compte, le regroupement des deux offices aura comme conséquence une suppression de 30 postes.

Regroupement des arsenaux cantonal et fédéral (projet SYBERZ)

Dans le cadre du projet SIAM, on cherche à isoler les synergies potentielles dans les tâches des arsenaux cantonal et fédéral. Le Secrétariat général de la POM et la Direction de l'Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) travaillent ensemble à la réalisation de ce projet. Un premier rapport intermédiaire a eu pour conséquence l'attribution «pour collaboration» de l'arsenal cantonal à l'arsenal fédéral au 1^{er} janvier 2000. La responsabilité de la conduite opérationnelle est ainsi confiée au chef d'exploitation de l'arsenal fédéral, et des potentiels de synergies de portée restreinte pourront déjà être mis à profit au cours de l'année. Pour l'année 2000, les employés de l'arsenal cantonal sont encore sous le régime des rapports de service cantonaux. Un rapport doit montrer ce printemps encore comment réaliser le regroupement opérationnel des deux arsenaux en tenant compte de la question du personnel et de l'aspect financier, ainsi que des prescriptions légales, tout en obtenant un profit maximal pour le canton et la Confédération. Le but du projet est finalement de transférer l'exploitation de l'arsenal cantonal à l'arsenal fédéral au moyen d'un contrat de prestations.

Intégration du garage OAEM au garage de la Police cantonale (projet NOUGA)

Le projet NOUGA vise le transfert au service du garage de la Police cantonale du service automobile cantonal, jusqu'ici rattaché à l'arsenal cantonal. Sur la base d'un rapport intermédiaire, la directrice de la POM a décidé à fin septembre que le garage de l'arsenal cantonal (nouvellement nommé «Garage Papiermühle») serait attribué «pour collaboration» au Commandement de la Police cantonale (Service circulation et environnement) à partir du 1^{er} janvier 2000. Au cours de l'année, les mesures requises en vue de l'intégration définitive, fixée au 1^{er} janvier 2001, seront planifiées et préparées.

Administration des arrondissements militaires

Suite à l'élaboration du programme de mise en œuvre, le projet «Administration des arrondissements militaires OAEM 2000» a pu être réalisé pour le 1^{er} janvier 2000. Ainsi le mandat du volet 5.6 du projet de répartition des tâches entre le canton et les communes en relation avec le programme de relais (PdR) a pu être réalisé avec deux ans d'avance.

Rénovation et transformation de la caserne de Berne

Les travaux de rénovation de la caserne de la place d'armes de Berne sont lancés; le projet a nécessité d'habiles négociations, de la patience, de l'endurance et de pragmatisme.

Evaluation du domaine «privation de liberté et mesures d'encadrement» (projet WESAV)

WESAV («Weiterentwicklung von Strukturen, Abläufen und Verantwortlichkeiten») vise le développement des structures, mécanismes et responsabilités; ce projet doit, avec la participation de toutes les personnes concernées, mettre en évidence les lacunes dans ce domaine, puis élaborer un plan d'action et des bases pour une nouvelle attribution des tâches, responsabilités et compétences sur les plans de la POM, de la direction d'office et des services (sections et établissements). Il devrait être achevé au second semestre 2000.

Service de l'état civil et de l'indigénat

Le 12 mai 1999, le Conseil-exécutif a décidé, par son ordonnance sur l'état civil, de supprimer les 185 arrondissements de l'état civil au 31 décembre 1999 et de les remplacer par 24 nouveaux arrondissements dont les limites correspondent pour l'essentiel à celles des districts. La date de l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation coïncide avec l'échéance des fonctions et la suppression de l'élection des officiers et officières de l'état civil. Les nouveaux offices, établis en général dans les chefs-lieux des districts, disposent d'ordinateurs reliés en réseau et d'applications spécialisées dans la tenue des registres. Des outils de travail appropriés et un engagement plus efficace du personnel ont permis de réduire d'environ 20 pour cent le degré d'occupation global dans les 24 offices de l'état civil. Les coupes de deux millions de francs entreprises par le Grand Conseil – en dépit d'une mise en garde claire – dans la part du crédit d'investissement qui concernait les investissements urgents ont eu comme conséquence qu'il a fallu donner la priorité à l'équipement informatique requis pour le fonctionnement du projet INFOSTAR plutôt qu'à la conservation des dossiers dans des armoires spéciales à l'épreuve du feu et du vol.

6.2 Rapports des offices

6.2.1 Secrétariat général (SG)

Le 1^{er} avril, les services des domaines des armes et explosifs, des maisons de jeux, du film et de la loterie (petites loteries, tombolas et lotos, concours) ont été transférés du SG à l'Office de l'administration de la police, qui administre aussi depuis décembre le Fonds de loterie. Le projet «SG 2000», qui a débuté en 1998 et prévoyait de séparer du SG les fonctions hiérarchiques qui s'y trouvaient encore, a ainsi pu être mené à bien en 1999. Comme les années précédentes, c'est le SG qui a été chargé de mener ou de coordonner certaines affaires de vaste portée ou dépassant le cadre des offices. Des travaux de grande ampleur ont notamment été nécessaires pour élaborer les ordonnances de conduite découlant de la loi sur les situations extraordinaires (LEExtra) ainsi que dans le domaine du sauvetage en montagne (collaboration canton et Club alpin suisse). En prévision des travaux qui seront effectués en 2000 et 2001 pour la généralisation de la nouvelle gestion publique, un plan d'introduction a été élaboré pour tous les offices de la POM; il sera examiné en janvier 2000 par la direction générale du projet.

6.2.2 Police cantonale (POCA)

6.2.2.1 Généralités

Personnel: Au sein de la Direction, dix postes ont été transférés à la Police cantonale pour pouvoir faire face à la situation tendue en la matière et au développement de la criminalité. Cette mesure devrait être le signe d'un changement de tendance en ce qui concerne le personnel, étant donné que la Police cantonale a été poussée aux limites inférieures de l'effectif. La charge de travail et l'environnement en perpétuelle mutation pénalisent dans de nombreux secteurs la résistance physique des collaborateurs. Les cas de per-

sonnes consultant le service psychologique pour des problèmes de dépression augmentent de façon alarmante. La mise en œuvre de la nouvelle réglementation des heures supplémentaires s'est poursuivie. Le total des heures supplémentaires non compensées avoisine de nouveau les 80 000, mais désormais 85 pour cent des collaborateurs ont moins de 100 heures supplémentaires à leur actif. Les problèmes de recrutement, qui refont surface, sont encore aggravés par l'accroissement considérable des effectifs des services centraux de l'Office fédéral de la police, qui habituellement recrute la majorité de son personnel au sein des polices judiciaires cantonales.

Répartition des tâches: La répartition des tâches entre polices des cantons et de la Confédération est avant tout réglée dans un document de base et mise en application au travers d'un ensemble d'accords (20 jusqu'à présent). Le degré de réalisation est très divers. Le nouveau modèle de collaboration avec la ville de Thoune a caractère d'exemple. La collaboration avec la police de la ville de Berne est encore sujette à des divergences d'opinion importantes, qui subsistent entre le canton et la ville. L'organisation en charge du projet jusqu'ici a été dissoute du fait de la dénonciation du contrat en vigueur pour la fin 2001 et remplacée par une nouvelle organisation de projet au niveau Conseil-exécutif / Conseil communal. Les exigences actuelles et futures, les efforts qui sont portés sur le plan fédéral, le besoin inéluctable d'une simplification des structures policières au sein du canton de Berne sont autant de raisons d'éviter à tout prix un émiettement des forces dans le domaine de la police judiciaire. Dans ces conditions, la solution incontournable sera de rassembler à l'avenir tous les services de police judiciaire, qui nécessitent des connaissances spécialisées, au sein de la Police cantonale. Celle-ci collaborera encore plus avec les communes, tant pour la formation que pour l'utilisation des infrastructures. Il faudra également examiner la possibilité d'une prise en charge par la Police cantonale de tâches incombant à la commune, moyennant dédommagement financier et augmentation de personnel, aux termes d'accords dont les modèles restent à élaborer.

Mercatique de la sécurité: la saisie et le traitement, dans le cadre de partenariats, des problèmes concrets en matière de sécurité et des besoins locaux qui en découlent, se sont développés en un instrument permanent qui donne de bons résultats. 1999 a vu la réalisation de 13 autres projets; depuis le début (1995), chaque district a donc pu bénéficier d'au moins un projet.

Refoulements: Le travail de la Police dans ce domaine devient de plus en plus difficile. Cela commence avec l'environnement politique, qui est controversé, et implique que les refoulements seront de plus en plus au centre de l'intérêt public. Au problème posé par la fourniture de papiers vient s'ajouter le comportement de plus en plus récalcitrant des personnes à refouler; ce phénomène a pris une ampleur hors de proportion, alors que la police n'en connaissait jusqu'ici que des exemples assez rares, et a conduit à des situations assez dangereuses pour les personnes d'accompagnement. La problématique a été éclipsée par la mort d'un Palestinien lors de son refoulement, qui a provoqué la consternation générale. Une procédure d'asile rapide et efficace ne sert à rien si les moyens légaux manquent pour exécuter aussi rapidement et aussi efficacement les décisions entrées en force. Enfin, il faut ajouter que les charges en personnel et en moyens financiers liées aux refoulements sont considérables; du fait de la résistance des personnes à refouler, le nombre des refoulements accompagnés est en augmentation, surtout à destination de l'Afrique. Ces charges, pour le canton de Berne, menacent de dépasser rapidement les ressources humaines de la police. Il faut agir, par exemple, en organisant des vols charters, dont la coordination serait prise en charge par la Confédération.

Infrastructure: Le but étant de maintenir la sécurité d'exploitation de l'infrastructure moderne qui est en place, les moyens informatiques ont été adaptés et les moyens radio ont été améliorés. L'application des nouvelles amendes d'ordre, dont l'introduction est survenue le 1^{er} juillet 1999, a posé de grandes difficultés. Divers problèmes sont

encore en cours de traitement. En dépit de tous les obstacles d'ordre technique et organisationnel, toutes les amendes ont pu être envoyées. En mars 1999, la Police cantonale et la Police de la ville de Thoune ont pu emménager dans le nouveau bâtiment administratif à Thoune et la nouvelle centrale régionale d'intervention (qui auparavant se situait à Gesigen).

6.2.2.2 *Evolution de la criminalité*

Alors que le nombre total de délits (34 128) et celui des vols et effractions (16 973) ont légèrement reculé par rapport à l'an passé, les délits d'homicide, de brigandage et de vol à l'arraché, notamment, sont eux encore en augmentation, de même que la disposition qui leur est liée à faire usage de la violence.

En ce qui concerne les stupéfiants, l'accent est toujours mis sur la lutte contre le trafic de drogue. L'effort a été porté sur la contrebande de cocaïne transitant par l'aéroport de Berne-Belp. En février 1999, un couple de Colombiens servant de «mulets» a été démasqué, ce qui a permis de saisir deux kilos de cocaïne. Confirmation a de nouveau été apportée que le trafic bien organisé de l'héroïne en gros est majoritairement aux mains de requérants d'asile ou de personnes d'ex-Yougoslavie séjournant illégalement en Suisse. En outre, les affaires liées aux produits dérivés du cannabis ont connu un boom certain, tout comme le commerce dans les «magasins de chanvre». Les vols par effraction commis en bande, qui peuvent être attribués pour la plupart à des bandes roumaines, ont encore augmenté. Pour coordonner les enquêtes, on a mis sur pied un échange d'information intercantonal, qui a remporté un certain succès. Dans le secteur de la criminalité économique, la plus grande augmentation est celle de l'utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147 CPS). Au cours de la même période, la fraude bancaire et postale a diminué. Cette constatation devrait se révéler intéressante pour l'avenir, étant donné que le transfert d'activités commerciales, en tout ou en partie, sur internet (commerce électronique) va fortement s'accroître. Dans le domaine de la criminalité économique, la notion de criminalité organisée est difficile à définir; ainsi il n'a pas été possible en 1999, dans toute la Suisse, d'obtenir une seule condamnation sur la base de l'article 260^{ter} CPS (organisation criminelle). Les enquêtes ont particulièrement montré la difficulté de prouver l'existence d'une «organisation qui tient sa structure et son effectif secrets». Certaines enquêtes ont toutefois été couronnées de succès.

Le milieu skinhead a tendance à se développer. La Police cantonale a actuellement connaissance de 120 skinheads domiciliés dans le canton de Berne (1998: 80). Ils forment de loin le plus grand groupe parmi les jeunes usant de violence dans le canton. Il n'est pas possible de constater un lien systématique entre les skinheads et hooligans bernois et les milieux d'extrême-droite organisés. Toujours est-il que les groupes SHS (Schweizerische Hammerskins), NIS (Nationale Initiative Schweiz) ou NO (Nationale Offensive) cherchent à s'adjoindre les skinheads pour l'un ou l'autre but concret. Mais la plupart d'entre eux n'apprécient pas l'idéologie et l'organisation qu'ils y trouvent, et quittent rapidement ces groupes. On trouve toujours des concentrations de skinheads dans l'agglomération bernoise, dans le triangle Bienne-Büren-Lyss, en Haute-Argovie, et récemment aussi aux environs de Berthoud. Un danger à ne pas sous-estimer est celui du fétichisme de la plupart des skinheads pour les armes. Les activités observées en 1999 et les contrôles de personnes et de véhicules effectués montrent une grande disposition à la violence.

6.2.2.3 *Sécurité routière*

Les accidents enregistrés par la police (7450) ont à nouveau baissé d'environ 3 pour cent par rapport à l'an passé. Il faut remarquer en particulier le recul du nombre d'accidents dans les localités,

d'environ 12 pour cent. Contrairement aux années précédentes, les dépassements de vitesse dans les localités se sont stabilisés à un niveau relativement bas, à environ 6 pour cent. Il semble que le plan de contrôle radar de la Police cantonale, qui met l'accent sur les localités et avant tout aux abords des jardins d'enfants, des écoles, des centres d'achats et des foyers pour personnes âgées, a porté ses fruits. En revanche, les accidents en dehors des localités ont augmenté de 12 pour cent, sur les autoroutes même de 22 pour cent. La capacité maximale d'absorption de divers tronçons du réseau à haute performance est atteinte pendant les heures de pointe. De légères fautes d'inattention, le non respect des distances entre les véhicules, le manque de concentration dû au téléphone portable, etc. entraînent souvent des accidents avec de lourdes conséquences. Le nombre de blessés reste depuis le début des années nonante au niveau des 3800 (1999: 3899). Le nombre de morts reste inchangé, à 73.

Accidents impliquant des piétons sur les passages protégés: Malgré les efforts déployés par la police pour améliorer le bilan de ce type d'accidents, il n'est pas possible de dégager de résultat positif. Le bilan retrouve les chiffres de 1993, l'année avant l'introduction de la nouvelle réglementation concernant les passages protégés. Comme aucun résultat n'est atteint par la voie préventive ni par la voie répressive, il faut maintenant envisager d'autres mesures en collaboration avec d'autres offices.

Accidents impliquant des camions: Bien que le nombre des camions impliqués dans des accidents ait légèrement reculé, il est apparu que les chauffeurs ont de plus en plus, pendant la conduite, des occupations qui les déconcentrent. Des écarts dangereux s'ensuivent, obligeant les véhicules qui suivent à un freinage brusque. Il n'est pas rare qu'il en résulte des accidents graves. Un accroissement du nombre de ces accidents a incité la Section technique, en collaboration avec les polices mobiles, à observer le trafic poids lourds à l'aide de véhicules banalisés et à remettre les fautifs dans le droit chemin. A la suite des accidents du tunnel du Mont-Blanc et de celui du Tauern, l'activité de contrôle a été déplacée aux abords des tunnels, pour surveiller le respect des prescriptions sur le transport des matières dangereuses.

Accidents avec délit de fuite: Dans 21 pour cent des accidents enregistrés par la police, on a constaté que la personne responsable a pris la fuite ou tenté de se soustraire à ses obligations. Il s'agit en majorité d'incidents ou de dommages causés lors du stationnement. Ces personnes font immédiatement l'objet de recherches.

6.2.3 **Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)**

Le solde du compte d'exploitation de l'office sera commenté dans le cadre du compte spécial.

Dans l'optique de l'introduction de la redevance sur le trafic poids lourds liée aux prestations (RPLP) et du passage au permis de conduire format «carte de crédit», les autorisations de réalisation ont été données au printemps pour le remplacement de l'application informatique SUSA. La nouvelle application, qui remplace celle de 1988, sera fonctionnelle en septembre 2000. D'autres cantons ont également choisi cette même solution informatique; on peut ainsi compter avec des effets de synergie dans le futur. Les travaux ont bien progressé, et il devrait être possible d'assurer l'application de la RPLP à temps.

En ce qui concerne l'imposition des véhicules routiers, l'accent a été mis sur le traitement des demandes de remboursement pour la période d'imposition 1996 à 1998, ainsi que sur l'examen de l'initiative sur la consommation de carburant. En outre, on a procédé aux préparatifs nécessaires pour l'octroi du rabais de parc automobile au printemps 2000 et pour le doublement provisoire de la taxe forfaitaire sur les poids lourds.

Sur le plan de la sécurité routière, le tronçon Moutier-frontière cantonale a de nouveau fait l'objet d'une expertise. Les responsables

politiques locaux ont participé à l'élaboration de celle-ci. Le rapport, prêt en janvier 2000, servira de base pour la réalisation de mesures techniques d'incitation. Un avis de droit a été rédigé sur la constitutionnalité de la perception d'un émolument pour l'utilisation de la route du Chasseral.

Parmi les autres priorités de l'organisation, on peut citer l'amélioration de la disponibilité téléphonique par l'établissement de centres d'appel dans les domaines de l'admission à la circulation, de l'expertise des véhicules et du service finances et clientèle. Des contrats de coopération ont été conclus avec les PAA de Thoun et Berthoud. La capacité d'expertise pour les véhicules lourds s'en trouve ainsi augmentée. La gestion des places de stationnement a été introduite en milieu d'année au Schermenweg, à Berne, non sans des charges importantes. L'introduction a suscité des réactions plutôt négatives de la part des clients ainsi que de celle des collaborateurs et collaboratrices.

L'office s'est engagé sur le plan intercantonal dans des groupes de travail pour l'introduction de la RPLP, du permis format carte de crédit et de la gestion de l'assurance qualité dans le domaine des expertises de véhicules.

Les résultats de l'enquête menée au printemps 1999 auprès du personnel montrent une image positive. Le potentiel d'amélioration se situe avant tout dans le domaine de la communication et dans celui de la formation et du perfectionnement. Des travaux préparatoires ont été entrepris pour définir un programme de formation et de perfectionnement propre à l'office. Une enquête a également été menée auprès de la clientèle dans le secteur de la navigation et dans celui qui touche aux moniteurs d'auto-école. Les résultats montrent que le taux de satisfaction est élevé, et qu'il a été amélioré ces dernières années. Les deux enquêtes serviront de base, dans le cadre des objectifs NOG 2000, pour améliorer les performances, l'efficacité et la conduite de l'office.

6.2.4 **Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement (OPLE)**

6.2.4.1 *Direction de l'Office*

Durant toute la période de référence, la direction de l'Office et celle des services ont été confrontées en quasi-permanence à des problèmes de ressources humaines (finances et personnel) résolus en partie de manière insatisfaisante. Les mécanismes et le calendrier d'établissement du budget et des mesures d'assainissement des finances publiques sont notamment sources de mécontentement. La difficulté de la tâche s'est pleinement révélée dans la communication entre échelons hiérarchiques, difficultés qui n'ont pas vraiment favorisé le climat de travail.

Une analyse externe a montré de manière concluante que les prisons régionales et les prisons de district étaient trop peu dotées en personnel. Ce fait ainsi que le nombre considérable d'heures supplémentaires effectuées depuis le changement d'affectation ont dû être compensés par des changements de postes et des réductions de prestations. Les difficiles décisions à prendre dans ce contexte mettent les cadres à rude épreuve. Il s'agit en l'occurrence d'empêcher que le niveau minimum de qualité des tâches relatives à la privation de liberté, où l'être humain occupe une place centrale, ne s'effondre.

6.2.4.2 *Section de l'application des peines et mesures*

En ce qui concerne le placement dans les établissements fermés de Thorberg, la section a dû tenir une liste d'attente durant toute l'année, étant donné que les établissements affichaient en permanence complet. Vu la situation, les établissements fermés des autres cantons et, dans une plus forte mesure que par le passé, ceux de Suisse occidentale ont pu le plus souvent apporter l'aide

souhaitée. Contrairement aux années précédentes, les placements dans les institutions d'exécution des peines et mesures semi-ouvertes n'ont pas créé de graves problèmes. Comme le canton ne peut héberger en sécurité les personnes dangereuses pour la collectivité ou celles souffrant de graves troubles psychiques, plusieurs détenus ont dû être placés dans des institutions d'autres cantons, formule extrêmement onéreuse pour le canton de Berne. En ce qui concerne les recours en grâce (qui sont traités par la section), le Grand Conseil a très exceptionnellement accordé sa grâce d'office. Comme le canton de Berne supprimera son registre des peines au printemps 2000, la section a dû s'acquitter de travaux préparatoires. Elle a notamment dû créer un registre d'application des peines et mesures, sans l'avoir encore achevé à la fin de l'année.

6.2.4.3 *Service de la probation*

La forme d'organisation de la probation a évolué en fonction des données actuelles de la politique sociale et financière (chômage structurel et continu, nouvelle pauvreté, dérégulation, concentration sur les tâches principales, etc.). On a procédé au regroupement des domaines foyer et travail, à l'intégration du travail d'intérêt général dans les équipes régionales (Berne-Mittelland, Jura bernois-See-land, Emmental-Haute-Argovie, Oberland) et à la subordination de l'administration centrale à une direction unique. L'organe régional Emmental-Haute-Argovie est entré en fonction à Berthoud le 1^{er} juillet 1999.

Les arrêts domiciliaires sous surveillance électronique, introduits le 1^{er} août 1999, sont une forme d'exécution des peines appelée à remplacer dans une large mesure la semi-détention. Entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, dix préfectures ont autorisé cette nouvelle forme d'exécution pour 13 personnes. La forme d'exécution des travaux d'intérêt général a été appliquée dans 1338 cas. Ces dernières années – contrairement au texte de l'ordonnance, qui attribue cette tâche aux préfectures – la probation a également été mise à contribution pour le règlement des amendes impayées par le travail. Les ressources humaines font cependant défaut en l'occurrence. Un groupe de travail a par conséquent été mandaté par la cheffe de la Direction pour élaborer des solutions qui tiennent compte des points forts et des faiblesses des organes administratifs engagés et des moyens mis à leur disposition: la préfecture demeure l'autorité qui délivre les autorisations. Dans les agglomérations à forte densité de population de Berne, Thoune, Bienne et Berthoud, ces deux formes d'exécution sont organisées par le service régional de la probation, et par les préfectures dans les autres régions. La réalisation des programmes spéciaux (destinés aux toxicomanes et malades psychiques nécessitant des égards particuliers) doit être confiée à une organisation à but non lucratif.

6.2.4.4 *Etablissement de Thorberg*

Dix conteneurs d'habitation ont été installés sur le toit du bâtiment intermédiaire des établissements de Thorberg pour décharger temporairement les prisons régionales et les prisons de district surpeuplées du canton. Ils offrent 20 places pour la détention préventive. Deux postes provisoires ont pu être créés pour l'exploitation de cette section. Les conteneurs susmentionnés cesseront d'être exploités dès l'ouverture de la prison régionale de Thoune. Dans le cadre des rocade internes, les établissements de Thorberg ont dû supprimer un poste avec effet au 1^{er} décembre 1999. Le taux d'occupation des établissements de Thorberg était excellent durant toute l'année. La moyenne mensuelle était de 99,9 pour cent. Les établissements de Thorberg bouclent à nouveau leurs comptes avec un excédent de recettes. Ce résultat réjouissant est dû à l'optimisation des relations entre les détenus et le personnel ainsi qu'à l'excellent taux d'occupation et au carnet de commandes bien rempli.

6.2.4.5 *Etablissements de Witzwil*

Les établissements de Witzwil ont très bien exploité leurs places de détention en 1999 (135 places pour l'exécution normale, 17 places pour le groupe d'habitation fermé, 36 places pour la détention en vue du refoulement).

Le trekking organisé en collaboration avec l'Association suisse des invalides a connu une fois de plus un franc succès. Le trekking des Alpes a conduit les participants, en l'occurrence 16 détenus des établissements de Witzwil et sept grands invalides, de la Schynige Platte à Grindelwald en passant par le Faulhorn et la Grande Scheidegg.

Prévu de longue date, le déménagement des poulains du Nusshof au Lindenhof a pu être effectué à l'automne. L'enclos est occupé par 100 pouliches et s'est avéré bon à tous points de vue.

L'ouragan du 26 décembre 1999 a aussi occasionné d'importants dommages à la forêt du domaine de Witzwil. La panne de courant a provoqué quelques soucis. Les détenus ne pouvaient pas être enfermés dans leur cellule pour des raisons de sécurité.

6.2.4.6 *Etablissements de Hindelbank*

Après un surpeuplement une année et demie durant, l'effectif est tombé à la fin de l'année à quelque 90 détenues. A l'issue d'un essai de six mois, le groupe extérieur de Steinhof, à Berthoud – où les femmes sont préparées de manière ciblée à leur libération et à leur réinsertion sociale –, a été institué définitivement. A Hindelbank, on a renoncé au maintien d'un groupe d'appartements spéciaux pour détenues en situation difficile, les ressources disponibles ne permettant pas d'atteindre les objectifs. D'importantes innovations ont vu le jour, en l'occurrence la création d'un conseil des détenues, le passage d'une analyse externe à une analyse interne des échantillons d'urines et l'ouverture d'une salle de fitness conforme au principe fondamental «mouvement et sport». Il a malheureusement fallu déplorer le décès de deux détenues peu avant la fin de l'année.

6.2.4.7 *Etablissements de St-Jean*

Le centre d'exécution de mesures a présenté un bon taux d'occupation pour l'année de référence. La constante pression des mesures d'économies et des ressources humaines limitées pèse toujours davantage sur le personnel. Pour des raisons financières, les travaux de construction d'une section fermée d'observation et de tri, pourtant d'une urgente nécessité, n'ont malheureusement pas pu être entrepris en 1999. Malgré l'insuffisance des ressources en personnel carcéral, le projet de gestion de la qualité – offrir des prestations conformes aux besoins, optimiser les procédures et structures de travail, établir des standards de qualité mesurables – a pu être développé dans les délais. La mise en œuvre est prévue pour le printemps 2000. Le projet pilote de progression du travail cofinancé par l'Office fédéral de la justice – en vue d'une amélioration des chances de départ dans la vie professionnelle des personnes placées – a pu être présenté et s'achever en septembre par une conférence de presse. La réalisation des travaux de transformation des écuries (ACE 597/96) remplit toutes les conditions nécessaires à une production agricole conforme aux exigences de la protection de l'environnement et des animaux.

6.2.4.8 *Foyer d'éducation de Prêles*

Le foyer affichait complet durant toute l'année. En moyenne, 50 pour cent des jeunes viennent de la partie francophone, et autant de la partie allemande; plus de 20 nations vivent sous le même toit. Sept jeunes ont achevé avec succès leur formation professionnelle. La promotion de la santé était le principal thème

des cours internes de perfectionnement dispensés au personnel. Pour les cours externes, l'accent a été mis une fois de plus sur la formation des pédagogues sociaux, des maîtres et des chefs d'ateliers. La journée des portes ouvertes, au mois de septembre, a connu un franc succès et le foyer a su ainsi s'attirer la bienveillance de la population des villages des alentours. La rénovation du chauffage vieux de plus de 30 ans est achevée. Le foyer sera désormais chauffé par une installation moderne de chauffage au bois. La boucherie a été affermée, dans les délais, à un particulier. La construction du parcours d'équitation a également été terminée dans les délais, de telle sorte que l'on peut régulièrement proposer l'hippothérapie aux jeunes les plus difficiles. Le réseau informatique a été rénové et correspond à présent aux consignes de sécurité de l'administration cantonale. L'exploitation a dès lors aussi pu être raccordée au réseau cantonal.

6.2.4.9 Foyer d'éducation de Lory

Le réexamen du schéma directeur engagé l'année précédente s'est achevé au milieu de 1999. Il a permis de procéder à de vastes modifications conceptuelles à compter du 1^{er} septembre 1999. L'encadrement des détenus au travail et celui des détenus pendant leur temps libre est confié désormais à deux équipes différentes. Le but est que tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices disposent d'une formation spécifique adaptée à leur champ d'activité. Du côté du personnel, il a fallu accepter diverses absences de longue durée pour cause d'accident ou de maladie. Avec un effectif inférieur à celui d'institutions comparables, le degré de saturation des collaborateurs et collaboratrices restants a atteint les limites du raisonnable, de telle sorte qu'il a été procédé à une augmentation dudit effectif de deux unités par le biais de transferts internes. Étant donné les modifications conceptuelles et l'insuffisance des ressources en personnel, il a fallu cet été se montrer un peu plus réservé lors de l'admission de nouveaux détenus. On a constaté que l'usage de la violence parmi les jeunes est en augmentation.

6.2.4.10 Direction des prisons

Les prisons préventives étaient complètes et parfois surpeuplées durant toute l'année. Les restrictions des ressources en personnel ont pour conséquence que la prévention des évasions s'opère principalement par le renforcement des dispositifs de sécurité architecturaux. Grâce à ces mesures, une seule évasion a été enregistrée (3.9.1999, prison du district de Wimmis). Dans toutes les prisons de détention préventive, l'acquisition et le développement des alarmes et des installations de surveillance sont achevés. L'informatisation s'est avérée efficace. Les moyens informatiques seront continuellement adaptés et perfectionnés. L'usage de la violence par les détenus nécessite l'adoption de mesures organisationnelles radicales et une concentration des efforts sur l'engagement du personnel. L'OPLÉ a attribué cinq postes supplémentaires à la Direction des prisons le 1^{er} janvier 2000, dans le cadre de rocades internes. Les conditions requises devant empêcher les évasions à partir de l'an 2000 sans qu'il soit nécessaire d'accomplir des heures supplémentaires sont ainsi réunies. L'accent a été mis, lors des cours de formation et de perfectionnement du personnel, sur l'initiation des nouveaux collaborateurs et sur le perfectionnement des collaborateurs de longue date dans le service de sécurité. Les cadres ont été formés à la planification et à l'engagement du personnel.

6.2.5 Office de l'administration de la police (OAP)

6.2.5.1 Généralités

Le chef du Service des passeports a pris sa retraite après 21 ans d'activité. Le Service est placé sous une nouvelle direction depuis le printemps 1999. L'office s'est par ailleurs vu attribuer de nouvelles tâches. Ainsi, le domaine des armes et des explosifs et celui des autorisations de loterie ont été transférés du Secrétariat général à l'office en date du 1^{er} avril 1999. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les armes, le 1^{er} janvier 1999, a entraîné de nouvelles tâches. Le 1^{er} décembre 1999, c'est l'administration du Fonds de loterie qui a passé du Secrétariat général à l'office. Pour ces deux opérations, il a été possible de transférer également le personnel concerné. Les répercussions de ces tâches supplémentaires sur l'office pourront être évaluées l'an prochain seulement.

6.2.5.2 Service de l'état civil et de l'indigénat

La réorganisation globale des services de l'état civil bernois a pu être menée selon la planification, grâce à un effort tout particulier du personnel, et achevée au 31 décembre 1999. L'engagement réduit de personnel auxiliaire a permis de traiter dans les délais le nombre en forte croissance des demandes de naturalisations et même de rattraper dans une large mesure le retard accumulé dans d'autres domaines. Le nombre de faits de l'état civil à vérifier qui ont un élément d'extranéité a notablement augmenté, et l'interaction du service avec l'étranger est de plus en plus fréquente. L'accroissement sensible relevé ces derniers temps des corrections administratives apportées aux registres laisse supposer que le service de l'état civil exercé à titre accessoire – qui disparaît du fait de la réorganisation – était parvenu à ses limites.

Le nombre des demandes de changement de nom formulées par des couples qui après leur mariage veulent prendre comme nom commun celui de la femme s'est encore accru, passant à 69 (contre 64 l'année précédente). La procédure imposée par l'article 30, 2^e alinéa du Code civil (CCS) est souvent critiquée pour la raison qu'elle s'oppose au principe de l'égalité entre femmes et hommes. 169 (204) autres demandes concernant le changement de nom de famille ou de prénom ont été acceptées dans le cadre de la pratique et de la jurisprudence; 78 (65) demandes ont été rejetées, retirées ou se sont révélées sans objet.

Sur proposition du Conseil-exécutif, le Grand Conseil a naturalisé 816 (546) personnes de 56 (42) Etats, principalement d'Italie (149), Yougoslavie (134), Turquie (124), Sri Lanka (46), Macédoine (43), Vietnam (42), Pologne (33) et Croatie (28). La forte augmentation des requérants italiens est probablement due au fait que ce pays, contrairement à beaucoup d'autres pays européens, admet désormais la double nationalité. Le nombre total de naturalisés englobe 190 (137) enfants mineurs naturalisés en même temps que leurs parents, et 238 (168) jeunes qui ont grandi en Suisse et qui ont déposé leur demande avant l'âge de 25 ans, profitant ainsi de facilités. Dans le même intervalle, 1229 étrangères et étrangers ont obtenu sur décision de la Confédération la citoyenneté de la commune d'origine du mari ou de la femme, selon une procédure simplifiée.

6.2.5.3 Police des étrangers

Le nombre des requérants d'asile a battu tous les records depuis la Seconde guerre mondiale. 5593 personnes ont été attribuées au canton de Berne. Grâce à l'engagement de personnel en 1998 et en 1999, les retards en matière d'audition ont pu être notablement rattrapés avant la fin de l'année. La décision prise par le Conseil fédéral le 7 avril 1999 d'ordonner l'admission provisoire collective pour les personnes dont le dernier domicile se trouvait au Kosovo,

ainsi que la levée de cette mesure quatre mois plus tard, a entraîné des charges supplémentaires considérables pour la Police des étrangers. En peu de temps, plus de 2000 dossiers ont dû être traités deux fois pour le règlement des formalités.

L'Office fédéral des réfugiés a créé en juillet 1999 une nouvelle section de soutien à l'exécution, qui était prévue dans la conclusion du rapport du groupe de travail pour l'exécution des renvois. Cette nouvelle section sera complètement opérationnelle en été 2000, après le recrutement et la formation du personnel requis. Comme prévu, sa mission principale est d'aider les cantons pour l'établissement des papiers permettant le retour.

La Police des étrangers du canton de Berne prend part à un projet pilote d'établissement électronique de visas (EVA), en collaboration avec son homologue du canton de St-Gall et les représentations suisses à Londres et à Moscou. A la fin de la phase pilote, soit en mars 2000, le projet sera mis en application globalement, dans tous les cantons et dans toutes les ambassades de Suisse à l'étranger. Le 1^{er} février 1999, l'Office fédéral des étrangers a mis en vigueur ses directives relatives à l'ordonnance du 14 février 1998 sur l'entrée et l'annonce des étrangers. La responsabilité de ce dossier incombe désormais aux représentations suisses à l'étranger.

6.2.5.4 *Publicité extérieure*

En raison de la suppression prévue de ce service en l'an 2000, trois employés ont dû être licenciés. Ces personnes ont trouvé rapidement un nouvel emploi au service de l'Etat, ce qui a nécessité l'engagement d'auxiliaires pour assurer l'intérim jusqu'à la suppression définitive du service. La commission de la réclamation ne s'est réunie que pour une séance d'information en 1999.

6.2.5.5 *Bureau des patentes*

Le Conseil-exécutif a décidé le 12 mai 1999 l'abrogation de l'ordonnance sur l'industrie ambulante et de l'ordonnance sur les démonstrations, les manifestations publicitaires et les expositions, et ce au 1^{er} août 1999. Le Bureau des patentes a donc été supprimé à cette date. Le chef de service a pris sa retraite après de nombreuses années au Bureau des patentes, et le deuxième poste (à temps partiel) a été supprimé.

6.2.5.6 *Service des passeports*

Le Service des passeports a traité en 1999 un total de 71572 passeports, dont 23997 nouveaux passeports, 41706 prolongations et 5869 inscriptions d'enfants. Ce qui représente une augmentation de 9 pour cent par rapport à l'an passé. Pour couvrir les pics de travail, on a eu recours à l'engagement de personnes dans le cadre de programmes d'occupation.

6.2.6 **Office de l'administration et des exploitations militaires (OAEM)**

A la fin de 1999, le canton administrait et contrôlait 132 (133) états-majors/unités du canton et 910 (935) états-majors/unités de la Confédération, comptant un effectif total de 93732 (94094) militaires, dont 17601 (19390) des troupes cantonales. Le pool transitoire du personnel des «surnuméraires» créé lors de l'introduction de l'armée 95 a été supprimé. Environ 1900 militaires ayant accompli la totalité de leur service et pas encore libérés de leurs obligations militaires en raison de leur classe d'âge (1958 et plus jeunes) ont été transférés dans le personnel de réserve le 1^{er} janvier.

Sur les 8643 (6020) militaires des troupes cantonales appelés sous les drapeaux, 2058 (1083) ont demandé un renvoi de leur service. 1848 (987) demandes ont été acceptées. Des corps de troupe cantonaux ont effectué des engagements subsidiaires de surveillance entre le 1^{er} mars et le 30 septembre 1999, pour apporter un soutien à la police municipale bernoise dans la surveillance des ambassades par suite des menaces consécutives au problème kurde et à l'intervention de l'OTAN au Kosovo. En 1999, comme l'année précédente, des convocations ont été lancées pour assurer le service d'assistance et d'encadrement de requérants d'asile.

Le fait de négliger des tirs obligatoires a entraîné 3631 (3757) décisions disciplinaires. Le non-paiement des amendes disciplinaires a conduit à 548 (531) décisions de conversion en jours d'arrêts, bien que seul un pour cent des condamnés purge réellement les arrêts. 43 (32) infractions ne pouvaient plus être réglées par voie disciplinaire selon les compétences propres de l'office; les contrevenants ont été soumis au verdict de la justice militaire.

Le compte annuel de la taxe d'exemption de l'obligation de servir boucle sur un revenu brut de 17913257 francs, soit 1840451 de moins que l'année précédente. La part du canton se monte à 3582 651 (3950741) francs. Le nombre de personnes imposées était de 50729 (56295). Il a fallu engager 2704 (4971) mises aux poursuites pour recouvrer un montant compensatoire de 1441 253 (2535895) francs. Le nombre des oppositions et des requêtes est tombé à 2324 (2686).

Les sept (8) ouvriers à domicile de la section «Confection» ont touché des salaires de 0,6 (1,8) million de francs. La majeure partie des articles en cuir d'une valeur de 1,6 (1,9) million de francs a été fabriquée par les 29 (29) entreprises de sellerie du canton de Berne travaillant sous contrat. Les tailleurs ont quant à eux confectionné des uniformes militaires, des uniformes de police, des uniformes de garde-chasse et de garde-pêche pour un montant total de 2,0 (2,9) millions de francs. 50 (750) membres de la Police cantonale ont été équipés d'un nouvel uniforme. On a procédé à 400 (250) rétablissements individuels. Un chiffre d'affaires de 661389 (29000) francs a été réalisé dans le domaine de l'A-logistique, et de 46782 (31000) francs dans celui de l'A-Shop.

Les 481 (473) agents de l'administration qui ont utilisé les voitures du canton ont parcouru 951860 (923105) km. L'Office fédéral des exploitations des Forces terrestres prend en charge 63,27 pour cent (64,58%) des salaires du personnel du Commissariat cantonal des guerres.

Au cours de 23 (23) cérémonies officielles, les commandants d'arrondissement ont libéré 3140 (3325) militaires de l'obligation de servir. Parmi ceux-ci, 1374 (1345) ont pu apporter la preuve qu'ils avaient effectué un nombre suffisant de tirs pour pouvoir conserver leur arme. 1256 (1240) d'entre eux ont gardé le fusil d'assaut 57 et 117 (105) l'ont échangé contre le mousqueton 31. 493 (551) pistolets sont également devenus la propriété privée de leur détenteur. 5043 (4807) jeunes conscrits nés en 1980 ont été convoqués au recrutement, répartis sur 140 (141) jours. 4145 (4174) recrues bernoises nées en 1979 ont été convoquées pour les écoles de recrues, dont 1362 (1332) pour les écoles d'infanterie.

6.2.7 **Office de la sécurité civile (OSEC)**

Bases légales cantonales

Les bases légales cantonales essentielles pour l'accomplissement des tâches de l'office (loi sur les situations extraordinaires (LEExtra), ordonnance sur le service sanitaire, ordonnance sur l'assistance, ordonnance cantonale sur la protection civile, ordonnance sur l'approvisionnement économique) sont entrées en vigueur dans l'année de référence. L'élaboration d'une nouvelle ordonnance sur la conduite dans les situations extraordinaires a bien progressé dans la seconde moitié de l'année, permettant ainsi d'engager la procédure de corapport au début de l'an 2000.

Situations extraordinaires

Les événements extraordinaires (avalanches, crues, accident de canyoning, ouragan Lothar) ont obligé certains membres des différents organes cantonaux de conduite, en particulier le bureau de l'OCCant et les responsables d'arrondissement, ainsi que les inspecteurs cantonaux et les organes de coordination de l'intervention, à s'engager des jours durant, voire des semaines pour une partie d'entre eux, pour une intervention en cas de situation grave. La LExtra et les principes qui y sont ancrés se sont rapidement avérés efficaces, même si les avalanches ont fait ressortir quelques défaillances et quelques points confus en matière de compétences et dans le déroulement des opérations. Forts de leurs premières expériences, les organes cantonaux se sont concentrés sur le soutien à l'état-major de conduite de la police pour le service de renseignements ainsi que sur la coordination des moyens des organes de conduite de district. Les deux premiers événements, notamment, ont été soigneusement évalués et le rapport détaillé, enrichi de nombreuses propositions concrètes, a été transmis aux Directions pour la procédure de corapport et l'exécution des mesures.

Principaux mécanismes de mise en œuvre de la LExtra

L'application des principales dispositions de la LExtra constitue pour de nombreuses communes, malgré la qualité des moyens (nouvelle brochure), un réel défi et exige un soutien professionnel pour les conseils à fournir et pour la préparation des moyens et l'établissement des données de base. Les questions de régionalisation ainsi que les nouvelles conceptions des moyens d'intervention ont été traitées par les organisations de projet placées le plus souvent sous la direction d'un préfet. L'OSEC assure le suivi des projets et veille à ce que les demandes de chacun soient prises en considération et que personne ne suive un parcours en solitaire. En cas de régionalisation de la protection civile, il est impératif que l'on vérifie aussi ce qui concerne les sapeurs-pompiers et l'organe de conduite communal. Par sa lettre du 6 décembre, la directrice de la POM a prolongé le délai d'adaptation des schémas directeurs de sauvetage et demandé de chercher en priorité des solutions à l'intérieur du district. Le schéma directeur cantonal sera établi ultérieurement et devra largement tenir compte du principe de subsidiarité. Les mesures de flexibilisation (p. ex.: souplesse dans la durée des cours, vérification de la planification de l'attribution tous les cinq ans) dans la protection civile ont été mises en œuvre dans les délais par la plupart des communes.

Elaboration des données de base

L'évaluation forfaitaire des coûts de l'instruction pour les cours cantonaux apporte la transparence nécessaire dans la comptabilité et permet d'uniformiser la procédure de décompte. Cette évaluation des différents facteurs de coût, établie sur la base d'indicateurs clairement définis, permet de mettre en œuvre de manière optimale les principes de la nouvelle gestion publique, sans limiter inutilement la liberté opérationnelle des partenaires. La délégation des tâches aux centres de compétences régionaux pour l'instruction cantonale est fixée par des conventions de prestations portant également sur les aspects qualitatifs.

Les projets informatiques des différents services pour l'introduction de nouveaux logiciels sont largement achevés. Les dernières adaptations sur la base du projet d'évaluation forfaitaire sont agendées au premier trimestre de l'an 2000 (cours).

La brochure de la Commission cantonale pour la protection des biens culturels constitue un nouveau document d'importance, conforme aux lignes directrices de la protection de la population 200X connues jusqu'ici. L'établissement de critères d'évaluation uniformes des biens culturels meubles et immeubles correspond à un besoin longtemps négligé et regroupe les forces de tous les organes cantonaux chargés des questions culturelles. La brochure sert notamment de guide aux organisations de protection civile

dans l'établissement et la révision de l'inventaire des biens culturels et de la documentation d'instruction pour les responsables de la protection des biens culturels.

6.3 Ressources humaines

6.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 1999

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (sans office NOG)

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total
Secrétariat général	15	9	15,00	8,30	23,30
Police cantonale bernoise	1 190	115	1 184,98	104,49	1 289,47
Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement	458	167	445,85	122,32	568,16
Office de l'administration de la police	21	36	20,30	31,80	52,10
Office de l'administration et des exploitations militaires	110	18	108,30	13,90	122,20
Office de la sécurité civile	44	6	43,50	5,30	48,80
Total au 31. 12. 1999 ¹	1 838	351	1 817,93	286,10	2 104,03
Comparaison avec l'exercice précédent	+ 1	+ 16	- 3	+ 19,12	+ 16,12

¹ Sans le personnel temporaire, le personnel de nettoyage, les stagiaires, les apprentis ni les fonctionnaires exerçant leur activité à titre accessoire.

Tableau 2: Gestion des postes 1999 (sans office NOG)

Unité administrative	Plafond des points	Points utilisés	Réserve ¹
Secrétariat général	2 762,376	2 499,936	- 943,560 ³
Police cantonale bernoise	112 389,756	108 917,790	3 471,966
Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement	49 463,664	49 691,609	- 227,945
Office de l'administration de la police	4 264,800	4 088,227	176,573
Office de l'administration et des exploitations militaires	11 564,436	10 273,800	1 290,636
Office de la sécurité civile	5 782,284	4 741,200	1 041,084
Total Direction	186 227,316	180 212,562 ²	4 808,754 ³

¹ Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas toujours au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.

² Dont 3169,754 points pour les auxiliaires STEBE.

³ Dont 1206,000 points versés à la réserve du Conseil-exécutif.

6.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Monsieur Markus Aeschlimann est devenu chef ad interim, depuis juin 1999, de l'Office de la sécurité civile (OSEC), qui, avec l'Office de l'administration et des exploitations militaires (OAEM), sera regroupé en un seul office à fin 2000, l'Office de la sécurité civile et militaire (OSCM). Monsieur Aeschlimann remplace Monsieur Alfred Jenni, qui, selon entente avec la Direction de la police et des affaires militaires, reste à disposition jusqu'au 31 août 2000 pour des mandats particuliers.

La direction opérationnelle de l'Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement est assurée depuis septembre 1999 par Monsieur Martin Krämer, et ce jusqu'à ce que le poste soit à nouveau pourvu. Monsieur Andrea Bächtold, qui était chef d'office jusqu'à ce moment-là, prendra de nouvelles fonctions dès février 2000; dans l'intervalle, il s'occupe de tâches scientifiques pour l'université et dans le domaine de l'application bernoise des peines et mesures.

Monsieur Alex Mojon, administrateur du Fonds de loterie, a quitté la Direction de la police et des affaires militaires à fin 1999. Sa succession sera réglée dans le cadre de l'attribution du Fonds de loterie à l'Office de l'administration de la police (OAP).

6.3.3 Formation

Tous les offices ainsi que la Police cantonale ont organisé, comme à l'accoutumée, diverses formations dans les différentes spécialités.

6.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Le programme de la POM pour la promotion de la femme sert de document de base pour l'amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes. Le but premier est de rendre permanent à l'esprit des cadres le souci de l'égalité, pour qu'ils le transmettent à leurs collaborateurs et collaboratrices. Les buts de

ce programme: augmenter la part des femmes dans les fonctions dirigeantes, augmenter la représentation des femmes dans les commissions et autres institutions, concilier travail et famille. Des efforts constants tendent vers ces buts. Ainsi, une femme deviendra cheffe de service dans le nouvel Office de la sécurité civile et militaire.

6.3.5 Remarques

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet PAL de regroupement des deux offices, les 122 personnes concernées ont été informées personnellement, et ce de la manière suivante:

75 personnes (66 hommes/9 femmes) entrent dans le projet du nouvel office.

9 personnes (8/1) obtiendront un contrat de durée déterminée.

5 personnes (4/1) se voient offrir un autre emploi à court terme.

1 collaborateur est employé pour une durée déterminée en l'an 2000.

6 personnes (4/2) sont mises à la retraite.

26 personnes (21/5) ont été annoncées au Service central de placement du personnel (SPC) et devront trouver une nouvelle orientation jusqu'à fin 2000 au plus tard.

6.4 Mise en œuvre du programme gouvernemental de législation

812 Champ d'activité Police

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
812.1 Optimiser la coopération de la police dans le canton de Berne.			
812.1.1 Créer les conditions permettant de centraliser les services spécialisés de la police judiciaire sous la responsabilité de la police cantonale.	1	Dès 2002	ACE 2822 du 10 novembre 1999 Résiliation du contrat liant la Police cantonale au conseil communal de la ville de Berne et mise en place d'une organisation de projet.
812.1.2 Accentuer la lutte contre le crime organisé.	1	Dès 2001	En cours, en coordination avec la Confédération; développement de l'analyse criminelle opérationnelle.
812.1.3 Recourir de manière suivie à la mercatique de la sécurité pour renforcer la sécurité objective et subjective de la population.	2	En cours	Au moins un projet réalisé dans chaque district. Continuation dans le sens d'une mesure permanente.

814 Champ d'activité Protection et sécurité

8141 Protection de la population et aide en cas de catastrophe

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
8141.1 Assurer la maîtrise des situations extraordinaires et la protection de la population sur la base de la nouvelle loi sur les situations extraordinaires (LExtra), en tenant compte de la modification de la loi fédérale sur la protection civile.			
8141.1.1 Mettre en application les principes de la LExtra et des ordonnances et garantir les capacités d'intervention en cas de situation extraordinaire.	1	En cours, doit être achevé en 2001.	Premières régionalisations effectuées; d'autres sont prévues; les travaux préparatoires pour le schéma directeur «sauvetage» sont en cours, de même que l'analyse des dangers au niveau communal/régional.
8141.1.2 Adoption d'une nouvelle politique de la protection civile.	2	Dès 2003 (plan directeur Protection de la population, PP)	Collaboration sur le plan fédéral pour les études conceptuelles PP, puis élaboration du plan cantonal.

816 Champ d'activité Privation de liberté et mesures d'encadrement

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
816.1 Remédier aux problèmes de locaux et améliorer notamment la situation concernant l'exécution des mesures par les détenus dangereux.			
816.1.1 Ouvrir une station fermée d'observation et de tri à Saint-Jean et une division psychiatrique fermée à l'hôpital de l'île destinée aux détenus en préventive et aux détenus souffrant de troubles psychiques aigus, compte tenu du fait que la division cellulaire devra de toute façon être déplacée.	1	2002	Construction d'une station d'observation et de tri en 2000, exploitation dès le 2 ^e trimestre 2001; planification et réalisation de la nouvelle station d'observation à l'hôpital de l'île en 2000 et 2001, exploitation dès 2002.
816.1.2 Poursuivre la rénovation globale des établissements pénitentiaires et construire les nouvelles prisons.	1	2004	Début de la construction de la nouvelle prison régionale de Thoun, début d'exploitation en 2002. Nouvelle prison régionale de Berthoud: règlement juridique de l'emplacement de l'arsenal de Berthoud au premier semestre 2000; déroulement du concours, demande de crédit au Grand Conseil, exploitation dès 2004.

6.5 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 1999

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire	Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
6.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législature			6.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		
- Loi sur l'introduction du Code civil suisse	5	Entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2000	6.5.3 Législation d'application du droit fédéral		
- Loi sur le commerce et l'industrie	4	1 ^{re} lecture au Grand Conseil en février 2000	6.5.4 Autres projets		
- Loi sur les étrangers et les étrangères	0	Encore indéterminée	- Loi sur les loteries	0	2001
- Loi sur l'introduction du Code pénal suisse	5	En vigueur depuis le 1 ^{er} octobre 1999			
- Loi sur la circulation routière	1	2001			
- Loi sur l'imposition des véhicules routiers	5	En vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 1999			
- Loi sur l'application des peines et des mesures	2	2000			

0 = les travaux n'ont pas encore débuté
1 = en cours d'élaboration
2 = en procédure de consultation
3 = adopté par le Conseil-exécutif
4 = prévisé par la commission

5 = adopté par le Grand Conseil
6 = le délai référendaire n'est pas encore échu
7 = en attente de la votation populaire
8 = renvoyé

6.6 Projets informatiques (aperçu)

Office	Projet/Application	Investissement (milliers de francs)	Total des coûts de production (milliers de francs)	Durée de réalisation
POCA	GEKOplus, remplacements annuels/renouvellement infrastructure GEKO	1 000		dès 1999
POCA	OBV99, procédure d'amende d'ordre, remplacement de l'application	470	36	1998-2000
OCRN	SUSA, remplacement de l'application A02 par Bistrada	3 800	1 700	1999-2002
OAP	ZIVISTA, infrastructure liée à la réorganisation du service de l'état civil	2 000	185	1999-2000

6.7 Contrôle des résultats des subventions cantonales

6.7.1 Vue d'ensemble

Office	N° PdR	Libellé de la subvention cantonale	Degré d'intensité/année	Etat d'avancement	Etapes suivantes
4610	POM00009	Indemnité pour les conséquences des dommages sur les routes nationales	S/1998	ACE 2532 du 20 octobre 1999	Introduction du compte rendu périodique
4630	POM00001	Contribution au centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire	S/1999	A/Rapport établi mais pas encore approuvé.	

6.7.2 **Commentaire**

L'analyse sommaire des subventions cantonales pour le déblaiement des débris sur les routes nationales a porté sur les indemnités versées aux communes de Berne, Bienne, Brienz, Interlaken et Thoune. Le rapport final parvient à la conclusion que les subventions accordées à ces communes sont investies à bon escient, qu'elles produisent l'effet escompté et qu'elles permettent d'atteindre les buts visés. Comparés à l'importance de la protection de la vie et de l'intégrité corporelle lors de situations extrêmes mettant la population en péril, les coûts sont assez modiques. En outre, la subvention sert les besoins de la structure déjà mise en place dans la commune; elle favorise clairement l'utilisation de synergies pour parer à des coûts plus importants.

La Fondation du Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire a été créée en 1977 sur la base d'une décision de la Conférence des directeurs et des directrices des départements cantonaux de justice et police (CCDJP); il s'agit d'une fondation au sens de l'article 80 ss du Code civil, et son siège est à Fribourg. Son but est de dispenser aux personnes actives dans l'application des peines et mesures aux adultes la formation et le perfectionnement nécessaires, et ce sur le plan théorique et pratique. Les cantons paient actuellement une participation aux coûts de 1 franc 60 par détenu et par jour de subsistance dans un établissement du canton.

6.8 **Autres projets importants (aperçu)**

Office	Projet	Etat d'avancement des travaux au 31. 12. 1999	Achèvement des travaux
OCRN	Nouvelle gestion publique NOG 2000, projet pilote	4 ^e année d'exploitation	Fin 1999
OCRN	Enquête auprès de la clientèle dans le secteur de l'admission à la navigation	Enquête terminée	Décembre 1999
OPLÉ	Arrêts domiciliaires sous surveillance électronique, projet pilote	Opérationnel depuis l'automne 1999	2002
OPLÉ	Etablissements de Thorberg, plan global de la sécurité extérieure	Mandat de projet à l'Office des bâtiments	2006
OPLÉ	Etablissements de St-Jean, section d'observation et de tri	Construction en 2000, exploitation dès le printemps 2001	2001
OPLÉ	Foyer de Prêles, transformation et agrandissement de la section disciplinaire	Mandat de projet à l'Office des bâtiments	2001
OPLÉ	Nouvelle prison régionale de Thoune	Début de la construction en février 2000	2002
OPLÉ	Nouvelle prison régionale de Berthoud	Evaluation et règlement de l'emplacement	2004
OPLÉ	Division cellulaire à l'hôpital de l'île	Crédit approuvé par le Grand Conseil, planification détaillée des locaux en cours	2003
OAP	Projet 5.1 répartition des tâches entre canton et communes: réorganisation du service de l'état civil	Nouvelle ordonnance sur le service de l'état civil adoptée par le CE le 12 mai 1999	31. 12. 1999
OAP	Projet 5.2 répartition des tâches entre canton et communes: publicité extérieure	Révision totale de l'ordonnance sur la réclame approuvée par le CE le 17 novembre 1999	1. 3. 2000
OSEC	Aide psychologique de première urgence et aumônerie dans les situations extraordinaires	Travaux en cours, ACE en préparation	Printemps 2001
OSEC	Externalisation de la formation cantonale en protection civile aux centres de compétences régionaux, et coûts forfaitaires	Travaux préparatoires à un ACE en cours	1. 1. 2001
OSEC	Assurance pour les frais d'intervention des communes dans les situations extraordinaires: création de la fondation et choix des membres du conseil de fondation et de la commission de recours	Terminé avec les ACE du 17 et du 24 mars 1999	Entrée en vigueur le 1. 4. 1999

6.9 **Interventions parlementaires (motions et postulats)**

6.9.1 **Classement de motions et de postulats**

6.9.1.1 *Classement de motions et de postulats réalisés*

6.9.1.1.1 **Motions**

Motion 102/97 Gurtner du 16 juin 1997: Violence contre les femmes: axer l'action sur la protection des victimes (adoptée sous forme de postulat le 12. 3. 1998):

Se fondant sur le programme de mesures contre la violence dans le couple, élaboré sous la direction du Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme, le Conseil-exécutif a mis sur pied le 16 juin 1999 une organisation de projet avec le mandat de réaliser les mesures prévues et d'en élaborer d'autres. Le but de la motion a été repris et traité au sein de l'organisation de projet qui, sous la direction de la Chancellerie d'Etat, fait périodiquement des rapports au Conseil-exécutif sur les travaux de mise en œuvre.

Motion 092/98 VLL Morgenthaler du 8 juin 1998: Mesures urgentes contre le renvoi de requérantes et requérants bosniaques (ch. 1 et 3 adoptés sous forme de postulat le 9. 9. 1998):

Quelques recours sont encore en suspens. Il a été tenu compte du but poursuivi par les points 1 et 3, et le mandat peut être considéré comme rempli. La révision de la loi sur l'asile a permis de clarifier la question des autorisations liées aux cas de rigueur. Le Conseil-exécutif tiendra compte des buts poursuivis par la motion lors de la procédure de consultation qui précédera dans quelque temps la révision de la loi sur les étrangers.

Motion 093/98 Wyss du 8 juin 1998: Renvoi de Bosniaques en cours de formation (adoptée sous forme de postulat le 9. 9. 1998): Le but de la motion a été pris en compte dans des cas concrets et, hormis quelques cas de recours en suspens au niveau cantonal et fédéral, l'action pour la Bosnie peut être considérée comme terminée.

Motion 099/98 Gurtner du 8 juin 1998: Réfugiés bosniaques (adoptée sous forme de postulat le 9. 9. 1998):

Il a été tenu compte du point 1. Seuls sont encore à régler quelques cas de recours en suspens.

6.9.1.1.2 **Postulats**

Aucun.

6.9.1.2	<i>Classement extraordinaire</i>	traité en 2000 au cours des travaux préparatoires de la loi sur l'exécution des peines et mesures (y compris la modification transitoire du Code de procédure pénale)
6.9.1.2.1	Motions	
Aucune.		Motion 211/98 Wasserfallen du 16 novembre 1998: Banques de données sur l'ADN (adoptée le 10. 3. 1999); Le mandat sera traité en 2000 au cours des travaux préparatoires de la loi sur l'exécution des peines et mesures (y compris la modification transitoire du Code de procédure pénale).
6.9.1.2.2	Postulats	
Aucun.		Motion urgente 149/99 Jaggi du 21 juin 1999: Dégâts causés par les inondations et les avalanches: indemnisation des communes (adoptée sous forme de postulat le 8. 9. 1999); La POM a de nouveau examiné la situation en décembre 1999, en collaboration avec la fondation de l'assurance pour les frais d'intervention des communes. Les étapes suivantes dans le sens d'un soutien à la fondation ne pourront être entreprises que dans le courant du premier semestre 2000, en raison notamment de l'ouragan Lothar.
6.9.2	Exécution de motions et de postulats	
6.9.2.1	<i>Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu</i>	
6.9.2.1.1	Motions	
	Motion 177/97 Möri-Tock du 17 novembre 1997: Compétences des directeurs et directrices d'établissements (adoptée sous forme de postulat le 12. 3. 1998); Sur la base des décisions prises dans le cadre du projet en cours WESAV, les premières modifications ont été décidées et mises en œuvre en 1999. L'objet de la motion sera retravaillé au sein du projet WESAV; les décisions de principe tomberont encore au premier semestre 2000, et l'application suivra immédiatement, en partie comme préparation au projet NOG 2000 de la POM.	6.9.2.1.2 Postulats
		Aucun.
	Motion 053/98 Sidler du 9 mars 1998: Analyse et perspectives du marché des jeux de hasard dans le canton de Berne (adoptée sous forme de postulat le 15.6.1998); Les premiers pas vers une révision de la loi sur les loteries ont été accomplis. Cette révision tiendra compte du but de la motion.	6.9.2.2 <i>Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé</i>
		6.9.2.2.1 Motions
	Motion 056/98 Singer du 9 mars 1998: Procédure d'autorisation des loteries (adoptée sous forme de postulat le 15. 6. 1998); L'examen de cette demande d'une pratique plus permissive est en cours; il en sera tenu compte en 2000 dans la révision de l'ordonnance sur les loteries – qui est retardée d'une année.	Motion 101/96 Lecomte du 18 mars 1996: Signalisation d'entrée dans le canton de Berne (adoptée sous forme de postulat le 26. 6. 1996); Le plan de renouvellement et d'accroissement de la signalisation touristique est en cours d'élaboration (ECO, ODECO), la mise en œuvre est prévue avant l'Expo.02.
	Motion 075/98 Steiner du 16 mars 1998: Modification de l'ordonnance sur les loteries (adoptée sous forme de postulat le 9. 9. 1998); L'examen de cette demande d'une modification de la pratique en matière de lotos se poursuit; il en sera tenu compte en 2000 dans la révision de l'ordonnance sur les loteries – qui est retardée d'une année.	Motion 221/96 von Escher du 2 septembre 1996: Priorités du Fonds de loterie (adoptée sous forme de motion le 5. 5. 1997); Le mandat consistant à intégrer dans l'ordonnance certains critères généraux d'affectation du Fonds de loterie sera pris en compte en 2000 dans la révision de l'ordonnance sur les loteries – qui est retardée d'une année.
		6.9.2.2.2 Postulats
		Aucun.
	Motion 094/98 Sidler du 8 juin 1998: Lutter efficacement contre le travail au noir (adoptée le 9. 9. 1998); La motion poursuit avant tout un but de répression (dénonciation, sanction). Le Conseil-exécutif et la direction compétente ne peuvent agir que de façon limitée sur cette voie-là. Il n'est pas possible d'influencer la décision judiciaire. La répression n'est qu'un moyen de lutte contre le travail au noir. Pour prendre des mesures concrètes, le canton dépend notamment du cadre posé par le droit fédéral; celui-ci est en cours d'élaboration sous la direction du Secrétariat d'Etat à l'économie. Des résultats concrets sont attendus en août 2000. De nouvelles mesures cantonales seront envisagées dans ce cadre mais aussi sur la base des possibilités déjà existantes. Les propositions concrètes concernant le déroulement sont actuellement rassemblées.	6.9.2.3 <i>Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu</i>
		6.9.2.3.1 Motions
		Aucune.
		6.9.2.3.2 Postulats
		Aucun.
	Motion urgente 006/99 Rytz du 18 janvier 1999: Règlementation des tests ADN (ch. 1 et 2 adoptés sous forme de motion, ch. 3 adopté sous forme de postulat le 10. 3. 1999); Le chiffre 1 est réalisé par la décision de ne pas mettre sur pied de projet pilote cantonal. Le mandat correspondant au chiffre 2 sera	Berne, mars 2000 La directrice de la police et des affaires militaires: Andres Approuvé par le Conseil-exécutif le 12 avril 2000